

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 6 juin 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

Délibération n° 2014/46

Objet : Attribution du marché public de la mission de coordination de sécurité et protection de la santé (mission SPS) pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu le courrier en date du 15 avril 2014 envoyé aux entreprises SOCOTEC, APAVE, DEKRA, ACE BTP, QUALICONSULT relatif à un appel d'offre pour une mission SPS concernant les travaux d'extensions et de rénovation de la salle socio-éducative ;

Vu les offres des entreprises arrivées en mairie avant le 19 mai 2014 :

Entreprises	€ HT	€ TTC
ACE BTP	3220	3864
SOCOTEC	3555	4266
APAVE	4000	4800
DEKRA	1489,80	1787,76
QUALICONSULT	1680	2016

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à dix voix pour et une abstention (Alain NORTH) :

DECIDE de conclure le contrat avec l'entreprise DEKRA pour un montant de 1489,80 € HT et 1787,76 € TTC ;

AUTORISE le maire à signer le contrat et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire
Alain NORTH